



29 JUIL. 2011

**Chambres régionales des comptes
de la Réunion et de Mayotte**

Le Président

Saint-Denis, le 28 juillet 2011

G 11-196

Monsieur le Secrétaire général,

Par un courrier du 24 juillet 2011, reçu le 27, vous avez bien voulu me demander des informations sur le rapport concernant l'ARAST qui a été demandé à la chambre par le préfet MACCIONI début 2010.

J'ai l'honneur de vous informer que la chambre régionale des comptes, compte tenu du programme de contrôle qu'elle avait arrêté et de la charge que représente sa mission de contrôle budgétaire des collectivités de Mayotte, n'a pas inscrit l'ARAST à son programme de vérification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération très distinguée.

*Christian ROUX
Conseiller référendaire à la Cour des comptes*

*Monsieur Paul JUNOT
Secrétaire général de la CFTC
4 rue de l'artillerie
Immeuble Pointe des Jardins
97400 SAINT-DENIS*